Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANIMAUX DE RENTE EN LIBERTÉ

Le public est invité à la prudence

Le Service vétérinaire et le Service de l'agriculture mettent en garde les promeneurs sur les risques inhérents à une approche dénuée de précaution des animaux de rente, en particulier des vaches allaitantes dans les pâturages.

En effet, les vaches qui allaitent leurs veaux en liberté retrouvent leur instinct protecteur vis-à-vis de leur progéniture et peuvent charger les personnes qui s'approchent trop près d'elles, les blessant parfois gravement.

Le public est ainsi invité à rester très prudent, soit en se tenant à une distance respectable - à plus de 150 mètres - soit en contournant le pâturage clôturé si des enfants ou des chiens accompagnent le groupe de promeneurs.

Sur les sentiers pédestres, l'indication de la présence d'animaux par des écriteaux n'est pas obligatoire. Afin d'éviter tout accident, il est donc nécessaire de prendre toutes les précau-tions utiles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 avril 2000

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316'38'78 Bernard Perret, adjoint technique au Service de l'agriculture, 021/316'62'04